Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée régulière de la Municipalité de Sainte-Victoire de Sorel tenue à 20h00 à l'édifice municipal lundi le 6ième jour d'avril 2009, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents madame la mairesse Mme Solange Cournoyer, madame la conseillère Marie Linda St-Martin, messieurs Roberto Caselli, Pierre Latraverse, Marcel Parenteau, Pierre-Paul Simard et Jean-François Villiard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de la mairesse madame Solange Cournoyer.

Ordre du jour :

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du procès-verbal du 16 mars 2009
4- Comptes
5- Rapport de l'inspecteur
   - lignage de rangs
   - coupe de foin en bordure des routes
   - balai mécanique, rues du village
6- Dérogation mineure, 62 rue Arthur Bibeau
7- Correspondance
8- Varia
9- Période de questions (20 minutes)
10- Levée de l'assemblée

Adoption de l'ordre du jour :

Il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal :

Il est résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 16 mars 2009 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier a émis le certificat de disponibilité de crédit attestant que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

	Budget 2009	Mois courant	Cumulatif
Administration générale	481,347$	22,233.42$	166,634.52$
Sécurité publique	399,265	18,923.00	68,424.00
Voirie	222,628	7,070.52	31,812.67
Enlèvement de la neige	132,650	25,724.63	107,890.80
Éclairage des rues	8,500		1,965.17
Hygiène du milieu	385,681	33,287.74	124,681.37
Urbanisme, développement & logement	40,448	11.32	16,925.32
Loisirs & culture	211,337	25,050.67	82,318.90
Immobilisation			
-Loisirs	8,650		
-Voirie	302,608		3,157.50
-Administration	5,600	1,406.87	1,406.87
- Bibliothèque	3,500		
TOTAL	2,202,214$	133,708.17$	605,217.12$

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Simard et résolu unanimement d'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

08-09 : Guy Chateauvert : rénovation résidentielle
09-09 : Alexandre Godin : construction résidentielle
10-09 : Yolande Olivier : rénovation résidentielle
11-09 : Liliane Lefrançois : rénovation résidentielle
12-09 : Southière Construction inc. : bâtiment accessoire-remise
13-09 : Ferme du rang St-Pierre inc. : démolition d'un bâtiment agricole
14-09 : Denis Dessureault : rénovation résidentielle

Lignage de rangs :

Le directeur général fait part aux membres du conseil du rapport que l'inspecteur municipal a préparé avec M. le conseiller Marcel Parenteau et ceux-ci recommandent le lignage des rangs suivants :

- Rang Rhimbault : .1 km de chaque côte de la route 239
- Rang Nord : nouveau pavage ligne centrale sur 1.7 km
- Rang Nord : côté Sorel à partir de la limite territoriale, 2.7 km ligne centrale et ligne de rive
- Chemin Ste-Victoire : à partir de la 239 en direction du rang Prescott, 1 km ligne de rive
- Chemin Ste-Victoire : à partir de la 239 vers Sorel, 3.5 km ligne centrale et ligne de rive

Il est résolu unanimement d'accorder le contrat à Dura Lignes au coût de .194 sous le mètre linéaire.

Adopté à l'unanimité.

Coupe de foin en bordure des routes :

Il est résolu unanimement de demander des soumissions pour 2 coupes de foin en bordure des routes et celles-ci seront ouvertes lors de la prochaine assemblée régulière du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Balai mécanique :

Il est résolu unanimement de retenir les services des entreprises Clément Forcier inc. pour le balayage des rues du village au coût de 140$ l'heure.

Adopté à l'unanimité.

Dérogation mineure au 62 rue Arthur Bibeau :

ATTENDU QUE le 4 mars 2009, le demandeur a fait une demande de permis de construction d'une maison et d'un garage détaché (demande # 2009-011) ;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un garage d'une hauteur de 23 pieds et 4 pouces (7,11m) ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage # 290-06 limite la hauteur des bâtiments accessoires à 6 m (20 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment principal (maison) projeté sera de 35 pieds et 10 pouces et que la hauteur du garage sera donc moindre ;

CONSIDÉRANT QUE la pente du toit du garage sera la même que celle du toit de la maison (pente 16/12) afin de répondre à un souci d'esthétique architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice aux voisins ;

EN CONSÉQUENCE il est résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure telle que présentée à savoir :

-que la hauteur du bâtiment accessoire ne respecte pas les 6 mètres comme stipulé au règlement 299-07
-que la hauteur du bâtiment accessoire soit augmentée à 7.11 mères.

Adopté à l'unanimité.

MRC de Pierre-De Saurel, inspection liée à l'application du RCI :

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution #2009-02-39 adoptée par la MRC lors de leur assemblée régulière du 11 février dernier concernant les inspections liées à l'application du règlement de contrôle intérimaire.

La MRC demande aux municipalités d'autoriser leur inspecteur en bâtiment ou la personne responsable de la réglementation de l'urbanisme à accompagner l'inspecteur régional ou son substitut lors des inspections reliées au RCI.

Il est résolu unanimement de nommer l'inspecteur municipal M. Daniel Coutu pour accompagner l'inspecteur régional lors des inspections reliées au RCI.

Adopté à l'unanimité.

MRC de Pierre-De Saurel, gestion des matières résiduelles :

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution #2009-02-44 adoptée par la MRC lors de leur assemblée régulière du 11 février 2009 au sujet de la gestion des matières résiduelles.

Elle demande à ce que notre municipalité agisse de façon proactive en signifiant par résolution son accord à ce que la MRC déclare au cours des prochains mois sa compétence à l'égard de l'ensemble de ses municipalités locales concernant la gestion des matières résiduelles.

Il est résolu unanimement de donner suite à la demande de la MRC en autant qu'elle respecte en tous points notre entente qui prendra fin le 31 décembre 2016 avec la Régie de gestion des déchets du Bas St-François.

La municipalité devra être taxée selon les prévisions budgétaires de la Régie de gestion des déchets du Bas St-François et le coût de facturation à l'unité devra être le même que celui des municipalités membres de la Régie de gestion des déchets du Bas St-François et ce jusqu'à la fin de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

Régie des déchets du Bas St-François, gestion des bacs roulants :

Il est résolu unanimement d'accepter tel que présenté par la Régie des déchets du Bas St-François, la politique concernant la gestion des bacs roulants.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion :

M. le conseiller Jean-François Villiard donne avis de motion qu'à la prochaine session il présentera un règlement portant sur la collecte des matières résiduelles et recyclables des immeubles accessibles seulement par un chemin privé.

Loisir, clôture du terrain de soccer :

ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé des soumissions pour l'installation de 500 pieds de clôture au terrain de soccer le long de la route 239 ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu Clôture Sorel-Tracy inc. maintient le prix déposé à l'automne dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'ajouter au contrat environ 170 pieds de clôture au même coût du pied linéaire que la soumission déposée.

Adopté à l'unanimité.

Pacte rural, clôture du terrain de soccer :

Il est résolu unanimement de s'inscrire au programme de la ruralité pour la mise en place d'une clôture qui sera installée le long de la route 239 dans le but de protéger nos jeunes qui utilisent en autre le terrain de soccer.

Il est également résolu d'autoriser le technicien en loisir et le directeur général à présenter ce dossier et à signer les documents d'usage pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Âge d'or, tables pliantes centre récréatif :

Le club de l'Âge d'or a reçu une subvention du programme Nouveaux Horizons pour l'achat de 45 tables pour remplacer les tables déjà existantes au centre récréatif.

Il est résolu unanimement d'autoriser madame la mairesse à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec l'Âge d'or pour le don des tables.

Adopté à l'unanimité.

Centre récréatif, tables pliantes :

ATTENDU QU'il y aura 45 nouvelles tables au centre récréatif ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement de donner les anciennes tables du centre récréatif à la Fabrique de Ste-Victoire.

Adopté à l'unanimité.

Rue Robert, vitesse excessive :

Les membres du conseil prennent connaissance d'un citoyen de la rue Robert nous informant que dans cette rue, il y a beaucoup de véhicules qui roulent à des vitesses excessives.

Le citoyen suggère d'installer des dos d'âne à 2 endroits dans la rue Robert.

Il est résolu unanimement de porter cette demande à l'étude, et de voir entre temps avec la Sûreté du Québec, les moyens qui pourraient être utilisés pour remédier à la situation.

Adopté à l'unanimité.

Congrès des directeurs municipaux :

Il est résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à assister au congrès des directeurs municipaux les 6,7 et 8 mai à Gatineau.

La Municipalité défraiera les frais d'inscription. Les frais de déplacement et de logement seront défrayés sur présentation de factures. Il est également résolu d'accorder un montant de 50$ par jour en compensation pour les repas et diverses autres dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Office municipal d'habitation, prévisions budgétaires 2009 :

Le directeur général informe les membres du conseil de l'acceptation par la Société d'habitation du Québec du budget 2009 pour l'Office municipal de Ste-Victoire de Sorel avec un déficit net de 50,658$ et dont la quote-part de la Municipalité est de 5,066$.

Il est résolu unanimement de payer notre quote-part telle qu'établie par la Société d'habitation du Québec.

Adopté à l'unanimité.

Éclairage de rues :

Il est résolu unanimement de renouveler notre entente avec les entreprises D.A. inc. pour l'entretien de l'éclairage des chemins publics au tarif de 85$/l'heure.

Adopté à l'unanimité.

CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot P-192 :

Il est résolu unanimement de recommander la demande de Ferme Beauregard & frères senc auprès de la CPTAQ.

La présente demande consiste à vendre les parties boisés situées sur le lot P-192.

Le conseil croit bon de donner suite à cette demande étant donné :

- que le demandeur ne cultive pas ses 2 parcelles de terrain situées sur le lot P-192;
- que la présente demande n'aurait aucun impact négatif sur le milieu agricole étant donné qu'il y a déjà des bâtiments autres qu'agricoles dans ce secteur;
- que la présente demande est en conformité avec nos règlements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Pacte rural, critères d'admissibilité :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique nationale de la ruralité, le conseil de la MRC a adopté une série de critères servant à déterminer l'admissibilité des projets soumis ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en vigueur de ce nouveau critère plusieurs projets ont été refusés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'une enveloppe budgétaire enviable pour le déploiement de divers projets ;

Il est résolu unanimement de demander à la MRC de Pierre-De Saurel d'assouplir les critères d'admissibilité des projets afin de permettre au comité la mise en branle de divers projets.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

1- Paroisse Ste-Victoire : lettre de remerciement pour la fête des bénévoles
2- Comptoir Richelieu inc. : escompte à l'achat de produits
3- Festival des gros casques : demande de commandites
4- CPTAQ : dossier Ferme Beauregard & frères senc
5- Caisse centre du Bas-Richelieu : avis de convocation
6- Asplundh : offre de services (maîtrise de la végétation)
7- Gouv. du Qc : changement de la désignation de la municipalité
8- Revue de l'association des pompiers de Sorel-Tracy : financement

Levée de l'assemblée :

Il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.

Solange Cournoyer
Mairesse

Michel St-Martin
Directeur général
Secrétaire-trésorier